

Interpellation : mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant entre les services de l'administration communale

**Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,**

L'audit COMPAS, en page 38, met en évidence l'absence de liens fonctionnels formellement identifiés et transcrits dans les organigrammes des différents services de l'administration communale, mais aussi au sein même des services. La COGEST, dans son rapport sur l'exercice 2023 le relève aussi (p. 16). Bien entendu, il ne s'agit pas là de parler de la composition des dicastères, qui devra être abordée, mais des liens entre les services eux-mêmes et des responsabilités réciproques pour le type de dossiers traités, qui resteront quel que soit le rattachement de chacun de ces services à l'un ou l'autre dicastère. Ce type de clarification permettra sans aucun doute de diminuer les zones d'incertitude et de conflits potentiels entre les services.

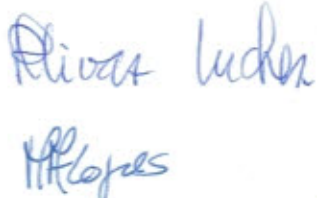
Dès lors, le PS/IG demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La planification de cette phase de changement a-t-elle déjà été prévue ?
2. Comment la Municipalité pense-t-elle procéder ?
3. Quels sont les critères pris en compte par la Municipalité ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations.

Olivier Pilet et consorts





PS/ig/17.3.2025/op

